



COMMISSION RÉGIONALE FAFA

PROCÈS-VERBAL N° 3

Réunion du : Lundi 13 mars 2025

Présidence : M. Pierre ALCOVERRO

Présent : M. Patrick SCALA

Excusé

Assiste(nt) à la séance : Mme Florence DERBESY

La C.R. FAFA s'est réunie afin de faire un point sur l'ensemble des dossiers FAFA soumis par les Districts et de procéder à des arbitrages permettant de respecter le montant budgétaire des enveloppes régionales octroyées par la LFA, s'établissant ainsi pour la saison 2024/2025 :

- Enveloppe régionale Transports → 42 300 euros
- Enveloppe régionale Equipements → 368 000 euros

Après étude des dossiers soumis avec avis favorable des Districts et conformément au schéma régional FAFA Équipements voté par le Comité de Direction le 9 septembre 2024, priorisant les natures de projet ci-dessous :

- Nature n° 3 : Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau E6 minimum ou EFutsal 3 minimum) - *Utilisation obligatoire de projecteurs LED*
- Nature n° 8 : Changement de revêtement de gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (niveau de classement installation : T6 minimum avec niveau de classement éclairage : E7 si éclairage existant – E6 minimum si c'est une création
- Nature n° 02 : Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (niveau T6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)

• DOSSIERS FAFA EQUIPEMENTS

Les membres de la C.R. FAFA précisent :

- 1) avoir soumis les dossiers FAFA Equipements, ci-dessous, conformément aux décisions figurant dans les PV n° 1 et 2 de la CR FAFA des 24 octobre 2024 et 13 janvier 2025 :

Dossiers	Districts	Porteurs de Projet	Subventions proposées	Natures du Projet
6201440501	ALPES	MAIRIE ORAISON	2 100 €	03 - Eclairage
6202240803	COTE D'AZUR	MAIRIE DE BEAUSOLEIL	20 000 €	03 - Eclairage
6205270902	VAR	MAIRIE DE FAYENCE	20 000 €	03 - Eclairage
6203241002	PROVENCE	MAIRIE DU ROVE	24 000 €	02 - Vestiaires
6203240602	PROVENCE	MAIRIE SIMIANE COLLONGUE	35 000 €	07 – Création
6204240601	GRAND VAUCLUSE	MAIRIE DE BOLLENE	12 400 €	03 - Eclairage
6204240903	GRAND VAUCLUSE	MAIRIE DE BOLLENE	27 600 €	02 - Vestiaires
6205241001	VAR	MAIRIE ROQUEBRUNE/ARGENS	20 000 €	08 - Revêtement
6205241002	VAR	MAIRIE DE PIERREFEU DU VAR	29 300€	08 - Revêtement
6201241001	ALPES	MAIRIE DE TALLARD	37 200 €	07 - Création
6201241202	ALPES	MAIRIE DE BRIANCON	35 000 €	07 - Création
6201241203	ALPES	MAIRIE DE BRIANCON	29 200 €	02 - Vestiaires
6203241105	PROVENCE	MAIRIE D'AURIOL	30 000 €	02 – Vestiaires
6204241201	GRAND VAUCLUSE	MAIRIE DE NYONS	16 200 €	03 – Eclairages
6204250101	GRAND VAUCLUSE	MAIRIE DE SECURET *	30 000 €	03 - Vestiaires

* Mairie de Séguret → en attente

→ Le montant de 368 000 € de l'enveloppe régionale FAFA Equipements saison 2024/2025 est consommé

- 2) que les dossiers, ci-dessous, seront étudiés sur la saison 2025/2026, sauf si la LFA octroie un budget supplémentaire dans le cadre d'une éventuelle « nationalisation » des enveloppes régionales en fin de saison :

Dossiers	Districts	Porteurs de Projets	Subventions proposées	Natures du Projet
6203250201	PROVENCE	MAIRIE DE MEYREUIL	30 000 €	08 - Revêtement
6202250102	CA	MAIRIE DE CARROS	30 000 €	08 - Revêtement
6202250201	CA	MAIRIE DE ST CEZAIRE SUR SIAGNE	5 000 €	04 - Sécurisation
6205550202	CA	MAIRIE DE ST CEZAIRE SUR SIAGNE	20 000 €	03 - Eclairage
6204250201	GV	MAIRIE DE SEGURET	10 000 €	01 - club House
6201250201	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	30 000 €	02 - vestiaires
6201250202	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	20 000 €	03 - Eclairage
6201250203	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	30 000 €	01 - club House
6201241204	ALPES	MAIRIE DE BRIANCON	20 000 €	01 – Club house
6205250302	VAR	MAIRIE DE SANARY SUR MER	30 000 €	08 - Revêtement

● **DOSSIERS FAFA TRANSPORTS**

Montant de l'enveloppe régionale budgétaire → 42 300 €

Dossiers	Districts	Clubs	Subventions demandées	Subventions accordées
6201241205	ALPES	CA DIGNE 04	5 100 €	5 100 € - dossier soumis PV N° 2 du 13.01.2025
6205250103	VAR	SC DRAGUIGNAN	23 500 €	Arbitrage CR FAFA → 18 600 €
6203250202	PROVENCE	JS ISTREENNE*	20 000 €	Arbitrage CR FAFA → 18 600 €

* JS ISTREENNE → en attente d'une pièce complémentaire.

→ **Le montant de l'enveloppe régionale Transports saison 2024/2025 est consommé**

Les prochains dossiers FAFA Transports seront traités sur la saison 2025/2026 sauf si la LFA octroie un budget supplémentaire dans le cadre d'une éventuelle « nationalisation » des enveloppes régionales en fin de saison.

Les Districts sont tenus d'informer les porteurs de projets de l'épuisement des enveloppes régionales budgétaires saison 2024/2025.

Le Président de séance
M. Pierre ALCOVERRO

Le Secrétaire
Patrick SCALA